

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION N°CP2022- 11/9/29 DOSSIER N°5444	SUBVENTION ANNUELLE AUX ACCUEILS DE LOISIRS
--	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marie-Thérèse VIALLE, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-Christine BUNLON à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER
Patrice MORANCAIS à Laurence CHEVREUX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Isabelle PENICAUD à Eric BODEAU
Armelle MARTIN à Marie-France GALBRUN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Enfance-Famille-
Jeunesse*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

OBJET : Subvention annuelle aux accueils de loisirs



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2022-11/9/29 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Enfance, Familles et Santé,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'accorder les subventions de fonctionnement aux Accueils de Loisirs du département, conformément au tableau ci-annexé, en complément des aides attribuées par la CAF et par la MSA et dans la limite d'un taux de prise en charge fixé à 6% - soit un total de subventions de 22 229,54 €.
- autorise la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions et avenants aux conventions avec les structures concernées (conformément aux documents ci-annexés).
- dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental chapitre 933.3 articles 657.441 et 657.3817.

Les conseillers qui sont élus dans une commune ou CC ne prennent pas part au vote

- Guéret : Mme GEOFFRE - 29 pour - 0 contre - 0 abstention
- Sainte-Feyre : Mme PENICAUD - 29 pour - 0 contre - 0 abstention
- CC Creuse Grand Sud : M. LEGER, Mmes NICOUX et CHEVREUX - 27 pour - 0 contre - 0 abstention
- Saint-Vaury : M. BAYOL et Mme MARTIN - 28 pour - 0 contre - 0 abstention
- CC Creuse Sud Ouest : M. GAILLARD et Mme DEFEMME - 28 pour - 0 contre - 0 abstention
- CC Bénévent Grand-Bourg : M. LABAR - 29 pour - 0 contre - 0 abstention
- CC Creuse Confluence : Mmes VIALLE, BUNLON, MM. FOULON, SIMONNET - 27 pour - 0 contre - 0 abstention
- Saint-Sulpice -Le-Guérétois, M. BODEAU - 29 pour - 0 contre - 0 abstention
- Felletin : Mme NICOUX - 29 pour - 0 contre - 0 abstention
- CC Portes de la Creuse en Marche : M. MARSALÉIX, Mme PILAT - 28 pour - 0 contre - 0 abstention

Pour les autres demandes

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET